

9741048W
ACADEMIE DE LA REUNION
COLLEGE POINTE DES CHATEAUX
48 RUE GEORGES POMPIDOU
97436 ST LEU
Tel : 0262348856

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 20

Année scolaire : 2021-2022

Par délibération du conseil d'administration
du 28/10/2021
acte n° 4

Le chef d'établissement procède à la signature

du contrat

de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

Contrat de maintenance du parc des extincteurs avec HDM Sécurité incendie pour 2022.

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

9741048W
ACADEMIE DE LA REUNION
COLLEGE POINTE DES CHATEAUX
48 RUE GEORGES POMPIDOU
97436 ST LEU
Tel : 0262348856

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 21

Année scolaire : 2021-2022

Par délibération du conseil d'administration

du 28/10/2021

acte n° 4

Le chef d'établissement procède à la signature

du contrat

de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

Convention de restauration 2022 avec le lycée Antoine de Saint-Exupéry, siège de la cuisine centrale.

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

9741048W
ACADEMIE DE LA REUNION
COLLEGE POINTE DES CHATEAUX
48 RUE GEORGES POMPIDOU
97436 ST LEU
Tel : 0262348856

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acquisition et aliénation des biens

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 22
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 26
Quorum : 14
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 25/01/2022
Réuni le : 10/02/2022
Sous la présidence de : Jean-Luc Mace
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acquisition ou l'aliénation des biens.

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :
Sortie d'inventaire pour mise au rebut des biens ci-joints en annexe.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

9741048W
ACADEMIE DE LA REUNION
COLLEGE POINTE DES CHATEAUX
48 RUE GEORGES POMPIDOU
97436 ST LEU
Tel : 0262348856

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 23
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 26
Quorum : 14
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 25/01/2022

Réuni le : 10/02/2022

Sous la présidence de : Jean-Luc Mace

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2022

Numéro de la DBM : 1

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 3

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

Prélèvement sur fonds de roulement pour:

- 15 000,00€ en AP pour financer des projets pédagogiques, de l'équipement et alimenter le fonds documentaire.
- 20 000,00€ en ALO pour divers travaux d'amélioration, l'achat de mobilier et du matériel pour le service général.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

9741048W
ACADEMIE DE LA REUNION
COLLEGE POINTE DES CHATEAUX
48 RUE GEORGES POMPIDOU
97436 ST LEU
Tel : 0262348856

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Subvention fonds social: répartition

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 24

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 26

Quorum : 14

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 25/01/2022

Réuni le : 10/02/2022

Sous la présidence de : Jean-Luc Mace

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

La subvention de 17 845,00 euros est affectée en totalité au Fond Social Collégien.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

9741048W
ACADEMIE DE LA REUNION
COLLEGE POINTE DES CHATEAUX
48 RUE GEORGES POMPIDOU
97436 ST LEU
Tel : 0262348856

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 25

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 26

Quorum : 14

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 25/01/2022

Réuni le : 10/02/2022

Sous la présidence de : Jean-Luc Mace

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du

Sur la :

[X] 1e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;

[] 2e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du chef d'établissement présentée lors du conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Le CA vote la proposition d'emploi de la dotation horaire globalisée et de la DGS pour le collège

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

9741048W
ACADEMIE DE LA REUNION
COLLEGE POINTE DES CHATEAUX
48 RUE GEORGES POMPIDOU
97436 ST LEU
Tel : 0262348856

AVIS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Indemnité pour mission particulière

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 26
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 26
Quorum : 14
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 25/01/2022

Réuni le : 10/02/2022

Sous la présidence de : Jean-Luc Mace

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation ;
- le décret n°2015-475 du 27 avril 2015 instituant une indemnité pour mission particulière allouée aux personnels enseignants et d'éducation exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré ;
- l'avis du Conseil pédagogique en date du 31/01/2022.

Sur saisine du chef d'établissement, le conseil d'administration émet un avis relatif aux missions particulières confiées aux personnels enseignants et d'éducation et à leurs modalités de mise en œuvre, telles que prévues dans le document joint et dans la limite de l'enveloppe allouée par le recteur d'académie.

Avis favorable [X]

Avis défavorable []

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

9741048W
ACADEMIE DE LA REUNION
COLLEGE POINTE DES CHATEAUX
48 RUE GEORGES POMPIDOU
97436 ST LEU
Tel : 0262348856

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 27
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 26
Quorum : 14
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 25/01/2022

Réuni le : 10/02/2022

Sous la présidence de : Jean-Luc Mace

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du

Sur la :

[X] 1e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;

[] 2e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du chef d'établissement présentée lors du conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le CA vote la proposition d'emploi de la dotation horaire globalisée pour la SEGPA

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

9741048W
ACADEMIE DE LA REUNION
COLLEGE POINTE DES CHATEAUX
48 RUE GEORGES POMPIDOU
97436 ST LEU
Tel : 0262348856

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 28

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 26

Quorum : 14

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 25/01/2022

Réuni le : 10/02/2022

Sous la présidence de : Jean-Luc Mace

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention relative à la prestation accueil restauration scolaire pour 2022-2024 avec la CAF de la Réunion.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

9741048W
ACADEMIE DE LA REUNION
COLLEGE POINTE DES CHATEAUX
48 RUE GEORGES POMPIDOU
97436 ST LEU
Tel : 0262348856

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Organisation de la structure pédagogique

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 29
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 26
Quorum : 14
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 25/01/2022

Réuni le : 10/02/2022

Sous la présidence de : Jean-Luc Mace

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55

- l'avis de la commission permanente du ,

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte l'organisation de la structure pédagogique définie

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

le conseil d'administration adopte l'organisation de la structure pédagogique du collège et de la SEGPA

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

9741048W
ACADEMIE DE LA REUNION
COLLEGE POINTE DES CHATEAUX
48 RUE GEORGES POMPIDOU
97436 ST LEU
Tel : 0262348856

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Règlement intérieur (avec ou sans modification)

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 30

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 26

Quorum : 14

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 25/01/2022

Réuni le : 10/02/2022

Sous la présidence de : Jean-Luc Mace

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-5, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55

- l'avis de la commission permanente du

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le règlement intérieur

Modifications

Oui Non

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

9741048W
ACADEMIE DE LA REUNION
COLLEGE POINTE DES CHATEAUX
48 RUE GEORGES POMPIDOU
97436 ST LEU
Tel : 0262348856

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 19

Année scolaire : 2021-2022

Par délibération du conseil d'administration

du 28/10/2021

acte n° 4

Le chef d'établissement procède à la signature

du contrat

de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

Convention relative à la maintenance du matériel informatique de gestion pour l'année 2022, avec le collègue Robert J Ardon.

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1